CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E10462** **VALABLE JUSQU'AU** **30/11/2027**

ÉDITÉ LE 12/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/05/1993

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 12/11/2001

Capital : 25 000

Raison sociale : GROUPEMENT ARTISANAL PEINTURE

Sigle : GAP

419 GRANDE ROUTE DE CARPENTRAS
84210 PERNES-LES-FONTAINES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CARPENTRAS 93 B 237

Siret : 390 974 459 00021

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 9011339

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 143637766

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 143637766

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2026

Téléphone : 04 90 61 38 67 **Fax :** 04 90 61 38 76

Portable : 06 11 55 31 60

Responsabilité légale :
VASAPOLLI ERIC GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E) / VASAPOLLI ERIC GÉRANT

Site Internet :

E-mail : ga.peinture@wanadoo.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 006 250 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	10	10/10/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

12/10/2026 16:17

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.